



Strasbourg, 2 octobre 2024

COP(2024)01

CONSULTATION DES PARTIES À LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU TERRORISME

9^{ème} Réunion

12 novembre 2024, Strasbourg, Palais de l'Europe, Room 10

Ouverture le mardi à 10h

Clôture le mardi à 17h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Veillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * exigent que les décisions soient prises par la Consultation des parties.

1. Ouverture de la réunion

Mardi 12 novembre – 10h

2. Adoption de l'ordre du jour*

COP(2024)01

Projet d'ordre du jour

[COP\(2024\)02](#)

Ordre du jour annoté

[COP\(2022\)01rev1](#)

Règles de procédure

3. Informations fournies par le Président et par le Secrétariat

[COP\(2023\)04](#)

Liste des décisions de la 8^{ème} réunion de la Consultation des Parties

4. Discussion du questionnaire pour le deuxième cycle d'évaluation de l'article 5 de la STCE n° 196*

[GOP\(2014\)6](#)

Questionnaire initial pour l'article 5 de la STCE n° 196

[COP\(2024\)03](#)

Questionnaire proposé

5. Discussion sur la nature des recommandations contenues dans les évaluations du CdP

[LO 23 – 420](#)

Opinion juridique du DLAPIL

6. Elections*

7. Toute autre activité

8. Date de la prochaine réunion

9. Adoption de la liste des décisions*